Graphique 11.1
Consommation d'énergie primaire, 1979 et 1985

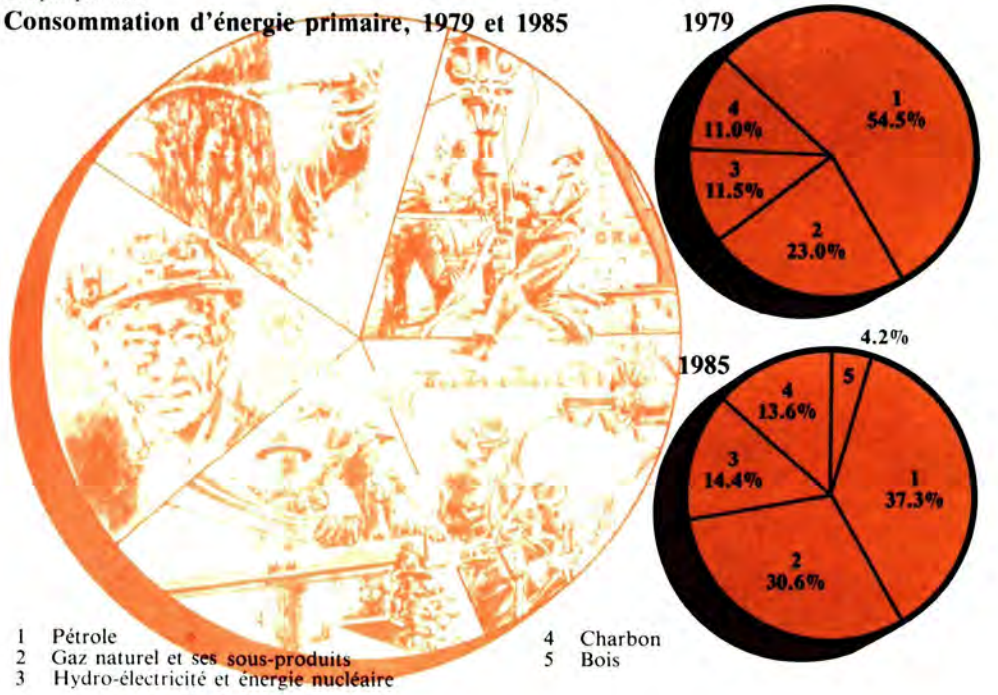

de $306 millions qui vise à appuyer les projets de sensibilisation des consommateurs, de transfert technologique, de recherche, de développement et de démonstration. Le protocole d'entente relatif à l'INEEER a été signé avec la majorité des provinces à la fin de 1986.

11.2.3 Législation

En mars 1986, le bill C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, a reçu la sanction royale. Cette loi fournit le cadre législatif de la suppression ordonnée du Programme d'encouragement du secteur pétrolier (PESP). L'élimination du PESP constitue l'un des éléments de la nouvelle Politique fédérale concernant l'énergie dans les régions pionnières, annoncée le 20 décembre 1985.

En novembre 1986, le bill C-5, Loi fédérale sur les hydrocarbures (LFH) a reçu la sanction royale. Cette loi légalise la Politique concernant l'énergie dans les régions pionnières, et constitue le fondement de l'action concertée menée par le gouvernement du Canada et les administrations provinciales et territoriales, à propos de la gestion des ressources pétrolières et gazières dans les régions pionnières du Canada. La LFH ne s'appliquera pas aux régions se situant au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, car celles-ci seront régies par une loi distincte, mais analogue, mettant en œuvre l'Accord de l'Atlantique et l'Accord de la Nouvelle-Écosse.

En décembre 1986, le bill C-17, Loi modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, a reçu la sanction royale. Le coût total de l'application des dispositions du bill s'élèvera à $700 millions pour la suppression précoce de la TRPG, plus $175 millions pour l'augmentation des crédits aux petits producteurs.

11.3 Offre et demande d'énergie

Le Canada satisfait ses besoins en énergie primaire par le pétrole, le gaz naturel, le charbon, l'uranium, l'hydro-électricité et le bois. Au cours des dernières années, le bois a représenté environ 4 % de l'énergie primaire consommée au Canada. En 1985, dans la consommation d'énergie primaire, la proportion du pétrole comme source a été de 37.3 %; celle du gaz naturel et de ses sous-produits, de 30.6 %; celle de l'hydro-